

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 039/2022

A la société AQUEDUC VIADUC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction de huit écoles techniques modernes, conclu avec la Province du Mai-Ndombe, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard trois cent vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-deux, septante-cinq centimes (CDF 1.322.784.482,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 05/04/2022.

Pour servir de preuve de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général